

**FR**

**Programmation de l'Instrument européen de voisinage (IEV)  
(2014-2020)**

**Cadre unique d'appui UE-Tunisie  
(2017-2020)**

# Cadre unique d'appui 2017-2020

## Tunisie

### Introduction

La Tunisie a réalisé des avancées significatives en matière de transition démocratique et, grâce à une démarche fondée sur le dialogue entre les composantes de la société tunisienne, les principaux partis politiques et les organisations de la société civile, elle est parvenue à dépasser les situations conflictuelles qui menaçaient le processus démocratique. L'attribution du prix Nobel de la paix au Quartet en 2015<sup>1</sup> consacre l'originalité du modèle tunisien.

L'adoption d'une nouvelle constitution progressiste en 2014 ainsi que la tenue d'élections législatives et présidentielles libres et la mise en place d'instances constitutionnelles garantissant l'Etat de droit, sont autant de pas importants vers un ancrage durable de la démocratie. L'organisation d'élections locales à la fin de 2017 confirmera la direction prise par le pays.

L'année 2016 a été marquée par la signature du Pacte de Carthage<sup>2</sup> et la formation d'un gouvernement d'union nationale. Ce Pacte vise à insuffler une nouvelle dynamique à l'action gouvernementale et à lui garantir le soutien politique nécessaire. Les signataires du Pacte sont convenus d'une feuille de route pour guider le travail du gouvernement autour des priorités suivantes : i) la lutte contre le terrorisme, ii) l'accélération de la croissance et de la création d'emplois, iii) l'instauration de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption, iv) la restauration des équilibres financiers et la promotion d'une politique sociale efficace, v) le développement des villes et du rôle des collectivités locales et vi) l'amélioration de l'efficacité gouvernementale.

Si des progrès importants ont été réalisés en matière de protection et promotion des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, la mise en œuvre effective de la Constitution et des engagements internationaux relatifs au respect des droits de l'Homme reste une priorité absolue de la transition, laquelle doit se traduire par des institutions opérationnelles et efficaces. La stratégie de réforme de l'administration et de la fonction publique est en phase d'adoption, une stratégie nationale et un plan d'action pour la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption ont été adoptés récemment. Le processus de décentralisation, avec l'adoption du code des collectivités locales et l'organisation d'élections locales et régionales constitue un axe central du programme du gouvernement en matière de bonne gouvernance.

L'économie tunisienne est en effet confrontée à de sérieuses difficultés et peine à se redresser. Les défis sécuritaires, les changements successifs de gouvernements et la multiplication des mouvements sociaux ont affecté la compétitivité du pays et ont lourdement pesé sur l'activité économique. La moyenne annuelle du taux de croissance au cours de la période 2011-2016 n'a été que de 1,5% contre 4,5% au cours de la décennie précédant la révolution et le taux d'investissement privé est passé de 14,1% du produit intérieur brut (PIB) en 2010 à 11% en 2015. La faiblesse de l'activité économique a engendré une augmentation importante du taux

---

<sup>1</sup> Prix Nobel de la Paix au Quartet en octobre 2015 - Union générale tunisienne du travail (UGTT), Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA), Ligue tunisienne des droits de l'Homme et Ordre des avocats.

<sup>2</sup> Le Pacte de Carthage a été signé le 13 juillet 2016 par l'UGTT, l'UTICA, l'Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche (UTAP), Nidaa Tounes, Ennahdha, Afek Tounes, Machrouu Tounes, Mouvement Achaab, Initiative Destourienne, Al Joumhouri et la Voie Démocratique et Sociale.

de chômage, lequel atteignait 15,3% au premier trimestre 2017 (en dépit d'importants recrutements effectués dans le secteur public au lendemain de la révolution) contre 13% en 2010. Ce chômage touche en particulier les diplômés de l'enseignement supérieur (31,2%) et les femmes (22,7%)<sup>3</sup>. Selon l'Institut national de la statistique (INS), le taux de pauvreté moyen s'établissait à 15,2% de la population totale en 2015, contre 20,5% en 2010, soit un Tunisien sur six vivant en-dessous du seuil de pauvreté. Le pays se caractérise en outre par des disparités régionales importantes, avec un différentiel du taux de pauvreté de 1 à 3 entre les régions du littoral et les régions de l'intérieur.

Le Plan de développement 2016-2020<sup>4</sup> adopté par l'Assemblée des représentants du peuple le 12 avril 2017 prône un nouveau modèle de développement à même de relancer une croissance durable et inclusive. Ce plan s'articule autour de cinq grands axes : a) bonne gouvernance, réforme de l'administration et lutte contre la corruption, b) transition d'une économie à faible coût à un hub économique, c) développement humain et inclusion sociale, d) concrétisation des ambitions des régions, et enfin e) économie verte, pilier du développement durable. Les prévisions du Plan tablent sur une augmentation significative de la croissance qui sera tirée essentiellement par une évolution sensible de l'investissement privé, dont la part dans l'investissement total sera portée à 64%, accompagnée par une augmentation conséquente des Investissements directs étrangers (IDE) de 80% au cours des quatre prochaines années. Le Plan prévoit de réaliser un taux de croissance moyen de 3,5%<sup>5</sup>, permettant ainsi de limiter le taux de chômage à 12% en 2020.

## 1. Réponse de l'UE

### 1.1 Les objectifs stratégiques des relations entre l'Union européenne et la Tunisie

Les relations entre l'UE et la Tunisie sont régies par l'Accord d'association signé en 1995<sup>6</sup>, par le Plan d'action pour le Partenariat privilégié<sup>7</sup>, qui couvre la période 2013 – 2017 et par la Communication conjointe de la HRVP et de la Commission européenne « Renforcer le soutien de l'UE à la Tunisie »<sup>8</sup> qui souligne la détermination de l'UE à soutenir davantage la Tunisie par, en particulier, la pleine mise en œuvre des potentiels du Partenariat privilégié.

La détermination de l'UE à soutenir la Tunisie s'inscrit pleinement dans les principes de la Politique européenne de voisinage (PEV) révisée<sup>9</sup>, laquelle souligne la nécessité de suivre des approches différenciées, notamment pour prendre en compte les ambitions des partenaires en termes d'approfondissement de leurs relations avec l'UE. Le renforcement de la résilience des pays du voisinage, s'insère également parmi les priorités politiques de la Stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne de juin 2016<sup>10</sup>.

L'objectif stratégique de l'Union européenne dans sa relation avec la Tunisie pour les années à venir consiste à démontrer qu'elle est « capable de relever le défi consistant à garantir la démocratie et le respect des droits de l'Homme, tout en assurant la sécurité et la prospérité de

---

<sup>3</sup> Source INS et Banque centrale de Tunisie.

<sup>4</sup> Loi n°2017-28 du 25 avril 2017 portant approbation du Plan de développement 2016-2020, <http://www.tunisia2020.com/plan-2016-2020>

<sup>5</sup> Source Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale (MDICI), Prévisions actualisées du plan

<sup>6</sup> L 97/2 - <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:21998A0330%2801%29&from=FR>

<sup>7</sup> [https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/plan\\_action\\_tunisie\\_ue\\_2013\\_2017\\_fr.pdf](https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/plan_action_tunisie_ue_2013_2017_fr.pdf)

<sup>8</sup> Communication JOIN (2016)47 final du 29 septembre 2016.

<sup>9</sup> Communication JOIN(2015)50 final du 18 novembre 2015.

<sup>10</sup> [https://europa.eu/globalstrategy/sites/globalstrategy/files/pages/files/eugs\\_fr\\_version.pdf](https://europa.eu/globalstrategy/sites/globalstrategy/files/pages/files/eugs_fr_version.pdf)

son voisinage »<sup>11</sup>. Aujourd'hui, l'urgence réside également à remettre la machine économique sur les rails, prérequis pour apaiser les tensions sociales et démontrer le bien-fondé du chemin pris par la Tunisie en 2011.

Comme l'indique la Communication conjointe, les défis actuels sont: a) la bonne gouvernance et l'Etat de droit, en dialogue étroit avec la société civile; b) la nécessité de remettre en route la croissance économique c) la réduction des disparités sociales, géographiques et générationnelles, avec le défi de l'insertion de la jeunesse dans la vie active d) tout en gérant au mieux des défis conjoncturels mais bien réels, à savoir la question sécuritaire, ainsi que la mobilité et la migration, dans un contexte régional difficile.

La Communication conjointe reconnaît l'importance d'investir dans l'avenir et en particulier dans les aspirations des jeunes Tunisiens à contribuer à la transition et au développement socioéconomique durable de la Tunisie. Dans ce contexte, les deux parties ont lancé à l'occasion de la visite à Bruxelles du Président tunisien le 1<sup>er</sup> décembre 2016 un *Partenariat pour la jeunesse* dont l'ambition est de mettre la question de la jeunesse au centre des relations et de la coopération financière entre les parties. Par ailleurs, dans le cadre de la Communication conjointe, l'UE et la Tunisie s'engagent à approfondir encore leurs relations économiques dans le cadre d'un *Partenariat pour la Croissance*.

La volonté politique de l'UE d'intensifier son soutien à la transition tunisienne s'est traduite dans une augmentation constante du volume d'assistance financière, qui est passé de 77 millions EUR en 2010 à 213,5 millions EUR en 2016, au seul titre de l'Instrument européen de voisinage. De 2017 à 2020, dans la mesure où la Tunisie poursuit les réformes engagées, le volume consacré à ce partenaire pourrait s'élever jusqu'à 300 millions EUR par an, comme prévu par la Communication conjointe de septembre 2016. L'engagement du gouvernement dans un processus de programmation pluriannuelle matérialisée par le nouveau Plan de développement devrait favoriser une meilleure prévisibilité de l'aide et une plus grande coordination entre les bailleurs conformément aux engagements sur l'efficacité de l'aide (Déclaration de Paris).

## 1.2 Choix des secteurs d'intervention

Les secteurs proposés – qui résultent des travaux en cours pour établir un diagnostic partagé entre l'UE et les Etats-membres, première étape pour la construction dans les années à venir d'une programmation conjointe – se situent **au croisement des priorités du Plan de développement 2016-2020 et des thèmes prioritaires de la Communication conjointe**. Les secteurs s'inscrivent aussi dans la politique mondiale fixée par les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies 2030.

Le soutien de l'UE aux efforts de la Tunisie devrait s'attacher à répondre à trois impératifs: a) assurer la bonne gouvernance et l'Etat de droit à travers la mise en œuvre effective de la Constitution et des droits de l'Homme; b) relancer la croissance économique; tout en c) promouvant l'emploi et en combattant les disparités sociales et les déséquilibres régionaux. Ces priorités reviennent de manière récurrente dans les échanges menés aussi bien avec les autorités tunisiennes qu'avec les Etats-membres, la société civile et les partenaires sociaux, à Tunis comme dans les gouvernorats<sup>12</sup>.

Les trois secteurs de concentration sur lesquels insiste ce Cadre unique d'appui sont en continuité avec le précédent Cadre unique d'appui 2014-2016<sup>13</sup>. Un effort de concentration supplémentaire a été mené suite au rapport spécial adopté par la Cour des comptes

<sup>11</sup> Communication conjointe du 29 septembre 2016.

<sup>12</sup> Consultations avec la société civile et avec les régions sur les priorités du CUA tenue en octobre 2016.

<sup>13</sup> C(2014)5160/F1

européenne n°3/2017 intitulé «L'aide de l'UE en faveur de la Tunisie».<sup>14</sup> L'objectif de cet effort de concentration est de mieux cibler l'aide et renforcer la programmation.

Le soutien à la **jeunesse** est reconnu par tous les interlocuteurs comme un enjeu transversal majeur. Ainsi, les questions jeunesse feront l'objet d'une attention particulière dans la mise en œuvre de tous les secteurs d'intervention afin d'assurer une mobilisation optimale des moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif global.

Les questions transversales, notamment la protection des droits et libertés fondamentales, de genre, de l'environnement et de l'action pour le climat constituent des éléments essentiels dans la mise en œuvre des actions des différents secteurs d'intervention et seront prises en compte dans toutes les actions et tous les secteurs prioritaires. Un appui complémentaire pourrait également être fourni sur ces questions.

Les trois secteurs proposés sont les suivants :

- **Secteur 1 – Promouvoir la bonne gouvernance et l'Etat de droit**

L'UE soutiendra en particulier la Tunisie dans le processus d'harmonisation législative qu'elle a enclenché afin d'assurer le plein respect des droits de l'Homme garantis par la Constitution. Forte de son expérience et savoir-faire en matière d'accompagnement des réformes, l'UE s'attachera à soutenir la modernisation de l'administration, la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption ainsi que l'approfondissement du processus de décentralisation et la tenue d'élections (à partir des élections régionales et locales fin 2017, mais aussi les élections législatives et présidentielles, prévues pour 2019) transparentes et indépendantes. L'UE promouvra la participation citoyenne, et des jeunes en particulier, dans la vie politique et le processus décisionnel. L'UE est par ailleurs soucieuse de consolider les acquis en matière de réforme de la justice et renouvellera son appui à ce secteur en vue de garantir son indépendance, son efficacité, sa qualité et son accessibilité. Le renforcement de l'institution parlementaire permettra des échanges fructueux entre l'exécutif et le législatif.

L'UE soutiendra les efforts du Gouvernement pour améliorer la gouvernance et promouvoir une meilleure gestion du phénomène de la migration, en particulier à travers la mise en œuvre d'une stratégie nationale dans ce domaine. Ces efforts seront assurés en complémentarité avec les actions menées dans le cadre du fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique.<sup>15</sup>

L'appui à la réforme du secteur de la sécurité et les actions visant à lutter contre le terrorisme et la radicalisation, demeurent un axe important du champ d'intervention de l'UE en ce qu'ils permettent de restaurer un climat de confiance pour les citoyens.

- **Secteur 2 – Investir dans l'avenir : stimuler une croissance économique durable et génératrice d'emplois**

Le gouvernement est conscient de l'urgence de la situation et du besoin d'offrir des réponses concrètes dans le court et moyen terme, comme le démontrent le Plan de développement 2016-2020 et la *Conférence Tunisia 2020* de novembre 2016. La stratégie préconisée dans le Plan se fonde sur l'amélioration de la gouvernance économique et de l'efficacité des institutions publiques, le développement d'un climat des affaires permettant à l'initiative privée de prospérer, la croissance de la compétitivité des secteurs productifs ainsi que la promotion d'une économie moderne, verte, circulaire et innovante et le développement des filières économiques.

---

<sup>14</sup> [http://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR17\\_3/SR\\_TUNISIA\\_EN.pdf](http://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR17_3/SR_TUNISIA_EN.pdf)

<sup>15</sup> [https://ec.europa.eu/europeaid/devco-aap-regional/eu-emergency-trust-fund-africa\\_en](https://ec.europa.eu/europeaid/devco-aap-regional/eu-emergency-trust-fund-africa_en)

Le soutien de L'UE sera en priorité orienté vers la relance de l'investissement public et privé (en particulier la mise en œuvre des réformes déjà adoptées pour développer l'investissement privé et le partenariat public privé), par le renforcement du processus de consolidation budgétaire ainsi que vers le développement d'une économie moderne, verte, circulaire et résiliente au changement climatique. L'économie devra être plus compétitive, pleinement concurrentielle (en particulier à travers le renforcement des relations commerciales et l'intégration de l'économie tunisienne au marché intérieur de l'UE) et mieux intégrée au niveau local et régional. Un soutien approprié de l'UE, au moyen d'une action publique plus efficace et d'initiatives privées modernes capables de générer des emplois durables et mieux adaptés, offrira de nouvelles perspectives aux tunisiens, et en particulier aux jeunes.

- **Secteur 3 – Renforcer la cohésion sociale entre les générations et les régions**

Comblant les disparités sociales et régionales, qui ont été les facteurs-clés de la révolution de 2011, constitue une priorité majeure. Des mesures décisives, pour améliorer l'emploi, la politique et le dialogue social ainsi que les services publics au niveau local doivent être adoptées et mises en œuvre urgemment. En effet, le mécontentement est toujours présent et risque d'augmenter, particulièrement chez les jeunes et dans les régions défavorisées. Ces tensions sont exacerbées par des années de sous-investissement dans les services publics (y inclus l'éducation et la formation professionnelle) et dans l'infrastructure socio-économique d'une grande partie du pays ainsi que par un écart grandissant entre les régions les plus riches et les moins favorisées, entre le centre et les périphéries. Il existe également un lien manifeste entre l'absence de perspectives, la volonté de migrer et le risque de radicalisation, qui constitue une menace pour la Tunisie, comme pour l'UE.

Au lendemain de la révolution, l'UE a consacré une partie importante de son financement au développement des régions défavorisées et à l'amélioration des conditions de vie des citoyens par un meilleur accès aux services publics de base. Cette orientation sera consolidée dans le cadre du présent CUA pour soutenir la dynamique de développement dans les régions et sera élargie à la promotion du dialogue social et à l'adoption d'une politique sociale plus ciblée. L'UE accompagnera la mise en place d'une politique en faveur de l'employabilité, surtout parmi les jeunes, en particulier via une meilleure gestion des compétences et des qualifications favorisant une meilleure adéquation entre les systèmes d'éducation et de formation et les besoins du marché.

La promotion de la mobilité des jeunes, le soutien au progrès socio-économique des régions défavorisées et le soutien à la culture en tant que vecteur d'ouverture, de tolérance et de croissance économique constitueront autant de domaines d'intervention qui permettront entre autre de lutter contre les causes socio-économiques profondes de la migration.

## 2. Aperçu financier

L'allocation indicative bilatérale pour la période 2014-2020 est :

- 725 000 000 - 886 000 000 EUR.

L'allocation indicative bilatérale pour la période 2017-2020 est :

- 504 000 000 – 616 000 000 EUR.<sup>16</sup>

La répartition indicative par secteur est la suivante :

	Montants indicatifs 2017-2020	Pourcentage du budget total
Secteur 1 Promouvoir la bonne gouvernance et l'Etat de droit	100,8-123,2 millions EUR	20 %
Secteur 2 Investir dans l'avenir : stimuler une croissance économique durable et génératrice d'emplois	194 - 237 millions EUR	38,5 %
Secteur 3 Renforcer la cohésion sociale entre les générations et les régions	194 - 237 millions EUR	38,5 %
Appui complémentaire pour le développement et renforcement des capacités institutionnelles	5,04-6,16 millions EUR	1%
Mesures en faveur de la société civile	10,08-12,32 millions EUR	2%

De surcroît, les pays du voisinage peuvent bénéficier d'allocations supplémentaires à partir du programme faitier (umbrella). Ces crédits supplémentaires seront déterminés sur la base des progrès réalisés dans l'instauration d'une démocratie solide et durable et la mise en œuvre des réformes convenues qui contribuent à atteindre cet objectif.

La Tunisie est également éligible au soutien au titre d'un certain nombre d'autres instruments de l'UE, tels que l'instrument contribuant à la paix et la stabilité, l'aide humanitaire, l'instrument de partenariat, l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme, l'instrument de coopération en matière de sûreté nucléaire, l'Assistance macro-financière, l'instrument de coopération au développement, les programmes thématiques et des actions extérieures au titre des programmes internes de l'UE, par exemple pour la recherche et l'innovation, de l'énergie, des transports et de l'éducation, jeunesse, culture et médias (en particulier Erasmus+ et Europe créative).

---

<sup>16</sup> La Communication conjointe du 29 septembre 2016 prévoit que "la Commission songe à accroître son aide financière annuelle sous la forme de dons en la faisant passer de 186.500.000 EUR en 2015 à 300.000.000 EUR au maximum en 2017. " [...] L'UE est résolue à maintenir un niveau de financement soutenu pour la période courant jusqu'en 2020."

### **3. Soutien de l'UE par secteur**

#### **3.1. Promouvoir la bonne gouvernance et l'Etat de droit (20%)**

##### **3.1.1. Objectifs général et spécifiques**

L'objectif général du soutien de l'UE à ce secteur est assurer la résilience du système démocratique tunisien dans le respect de la Constitution tout en renforçant les capacités de l'Etat à répondre aux attentes des citoyens tunisiens et en assurant le respect des droits et libertés fondamentales par l'accompagnement de la transition démocratique.

Les objectifs spécifiques (OS) sont les suivants :

1. Accompagner la mise en œuvre effective de la Constitution et des engagements internationaux relatifs au respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.
2. Accompagner la consolidation de l'édifice institutionnel par le renforcement des pouvoirs législatif et judiciaire et soutenir la mise en place effective des instances constitutionnelles et indépendantes.
3. Promouvoir, au niveau national et local, la participation des citoyens, des jeunes en particulier, dans la vie politique et le processus décisionnel, et accompagner le processus électoral.
4. Soutenir la réforme de la gouvernance publique en particulier à travers la réforme de l'administration publique, la lutte contre la corruption ainsi que la finalisation et la mise en œuvre du processus de la décentralisation et de déconcentration de l'Etat.
5. Soutenir la mise en place d'une politique et d'une stratégie qui favorisent la bonne gestion du phénomène de la migration, notamment la protection des migrants (protection internationale, droits des migrants, encadrement des retours et réintégration), la lutte contre la migration irrégulière, y inclus la gestion des frontières, en complémentarité et cohérence avec les appuis octroyés dans le cadre du fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique.
6. Assurer la résilience de la Tunisie face aux défis sécuritaires en poursuivant la réforme et la modernisation du secteur de la sécurité, y compris le dispositif de prévention de lutte contre le terrorisme et la radicalisation.

##### **3.1.2. Résultats attendus**

En lien avec l'OS1 :

- a. Les conventions internationales relatives aux droits de l'Homme sont mises en œuvre (lutte contre toutes les formes de discrimination, contre la torture et les violences faites aux femmes, etc.).
- b. L'harmonisation de la législation avec la Constitution et les engagements internationaux de la Tunisie en matière de droits de l'Homme ont progressé.

En lien avec l'OS2 :

- a. Les capacités de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) sont renforcées en vue de l'exercice efficace du pouvoir législatif et de l'activité de contrôle de l'action gouvernementale conformément à la Constitution et aux standards internationaux;
- b. L'indépendance du pouvoir judiciaire est renforcée conformément aux dispositions de la Constitution ; la qualité et l'efficacité de la justice sont améliorées.
- c. L'accès à la justice est amélioré notamment grâce à la justice de proximité.
- d. La coopération judiciaire entre praticiens européens et tunisiens est améliorée.
- e. Le cadre juridique relatif aux instances constitutionnelles et indépendantes est adopté et ces instances sont pleinement opérationnelles.

En lien avec l'OS3 :

- a. La participation des citoyens, notamment des jeunes, dans la vie politique et le processus décisionnel est accrue.
- b. Le système électoral et son fonctionnement sont améliorés conformément aux recommandations des missions d'observation électorale de l'UE.

En lien avec l'OS4:

- a. La stratégie de modernisation de l'administration publique "vision 2020" est mise en œuvre.
- b. Le cadre juridique du système de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent est adopté et mis en œuvre.
- c. L'Instance de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption (IBOGOLUCC) est créée et efficace dans la promotion de l'intégrité et la lutte contre l'impunité et la corruption. La contribution des citoyens et de la société civile à la lutte contre la corruption est améliorée.
- d. Le cadre juridique du processus de la déconcentration et de la décentralisation est finalisé, adopté et mis en œuvre.
- e. La gouvernance et la démocratie locale sont développées notamment dans les régions les moins favorisées.
- f. Le rôle socio-économique des collectivités locales est consolidé et leurs capacités humaines et financières sont renforcées en vue d'assurer un meilleur service de proximité.

En lien avec l'OS5:

- a. La stratégie nationale sur la migration est prise en compte dans la formulation et mise en œuvre des politiques publiques, et est déclinée au niveau local.
- b. Les institutions en charge de la gestion de la migration et de la protection internationale sont renforcées.

En lien avec l'OS6:

- a. Les institutions sécuritaires sont renforcées et modernisées et opèrent dans le respect des droits de l'Homme et des valeurs démocratiques inscrites dans la Constitution.
- b. Les stratégies de prévention et de lutte contre le terrorisme et la radicalisation sont adoptées et mises en œuvre dans le respect des droits de l'Homme et de l'Etat de droit.

### **3.1.3. Indicateurs**

Les indicateurs qui mesureront les résultats mentionnés ci-avant sont détaillés dans le modèle de cadre d'intervention sectorielle en pièce jointe.

### **3.1.4. Coordination des donateurs et dialogue stratégique**

Plusieurs groupes de coordination existent : depuis 2014, le ministère de la justice a pris le leadership de la coordination des bailleurs de fonds et des principales organisations fournissant un appui dans le domaine de la justice et du système pénitentiaire. Egalement, la coordination entre bailleurs dans le domaine de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme est assurée par le ministère de l'intérieur dans le cadre du mécanisme G7+. Un groupe de coordination inter-bailleurs est actif dans le domaine de la décentralisation. Par ailleurs, dans le cadre de la préparation du Plan de développement 2016-2020 et de la Conférence Tunisia 2020, une plateforme de coordination des donateurs pilotée par le ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale (MDICI) avec l'appui des ministères sectoriels a été mise en place. Il comprend quatre groupes sectoriels alignés sur les axes du plan et deux groupes transversaux traitant des questions des réformes économiques et de la communication stratégique. Cette plateforme de coordination nécessite d'être consolidée pour adapter le soutien international aux besoins de la Tunisie et d'améliorer

l'efficacité de l'aide. Il y a lieu également de relever que l'existence d'un ministère chargé des relations avec les instances constitutionnelles, la société civile et les droits de l'Homme devrait favoriser le leadership du gouvernement dans la coordination entre les bailleurs dans ces domaines.

### ***3.1.5. Engagements financiers et stratégiques***

Les objectifs de ce secteur convergent avec ceux du Plan de développement 2016 – 2020, en particulier avec l'axe 1) "Bonne gouvernance, réforme de l'administration et lutte contre la corruption". Par ailleurs la finalisation et l'adoption de stratégies et plans d'actions dans les domaines relevant de ce secteur d'intervention ainsi que les engagements pris envers le Fonds monétaire international (FMI) notamment en ce qui concerne la réforme de l'administration publique, soulignent l'engagement du gouvernement de mener à bien ces réformes. Le dialogue et la coordination avec les partenaires sociaux et la société civile seront primordiaux pour réaliser ces objectifs.

Concernant les droits de l'Homme, l'engagement du gouvernement dans le processus d'harmonisation de la législation existante, ainsi que son dialogue transparent avec la société civile, ainsi que l'élection de la Tunisie au Conseil des droits de l'Homme des Nations unies en 2016, soulignent la volonté des autorités tunisiennes de progresser dans ce domaine.

### ***3.1.6. Evaluation globale des risques de l'intervention sectorielle<sup>17</sup>***

Les principaux risques en matière de gouvernance sont liés à l'absence de mise en place effective de certaines instances constitutionnelles et indépendantes, à l'instar des difficultés rencontrées pour l'établissement du Conseil supérieur de la magistrature. Un autre risque consisterait à ce que ces instances ne disposent pas des moyens suffisants sur le plan matériel et humain pour mener à bien leur mission, au blocage de la réforme de la fonction publique eu égard aux tensions sociales qu'elle risque d'entraîner et à la non tenue dans les délais prévus des élections locales et nationales. En matière de droits de l'Homme, le risque serait de voir les préoccupations sécuritaires l'emporter sur le plein respect des libertés fondamentales prévues par la Constitution.

## **3.2. Investir dans l'avenir : stimuler une croissance économique durable et génératrice d'emplois (38.5%)**

### ***3.2.1. Objectifs général et spécifiques***

L'objectif général du soutien de l'UE à ce secteur consiste à relancer la croissance économique durable et l'emploi ainsi qu'à promouvoir l'approfondissement de l'intégration économique tunisienne avec l'UE et dans l'économie mondiale.

Les objectifs spécifiques (OS) sont les suivants :

1. Soutenir le développement rural, la modernisation de l'agriculture et du secteur de la pêche: permettant d'améliorer l'attractivité des régions concernées pour l'investissement privé, de répondre à la demande globale de produits agricoles et de la pêche ainsi que de générer des emplois tout en améliorant la résilience des infrastructures de ces secteurs aux impacts du changement climatique.
2. Créer les conditions d'une économie ouverte et pleinement concurrentielle, dans laquelle l'Etat tunisien ne se présente plus en tant qu'opérateur mais comme régulateur, et exerce ses missions régaliennes efficacement par des finances publiques assainies.

---

<sup>17</sup> Pour les mesures d'atténuation des risques, cf. paragraphe 3.4 qui s'applique aussi à ce paragraphe.

3. Appuyer la Tunisie dans son effort d'amélioration du climat des affaires afin de permettre aux entreprises tunisiennes et étrangères de déployer leur activité dans toutes les régions de la Tunisie.
4. Poursuivre les efforts de rapprochement législatif et réglementaire pour augmenter les débouchés de l'économie tunisienne vers l'UE et tirer le meilleur parti du futur Accord de Libre-Echange Complet et Approfondi (ALECA).
5. Promouvoir la diversification de l'économie à travers l'économie verte et circulaire, en lien avec la nouvelle économie numérique et soutenir les initiatives innovantes, en particulier des jeunes (par ex. start-ups, industries créatives, économie circulaire).

### **3.2.2. Résultats attendus**

En lien avec l'OS1 :

- a. Les conditions pour la modernisation du secteur agricole et de la pêche et le développement du secteur rural sont améliorées.
- b. L'interconnexion des régions concernées au tissu économique global est favorisée et leur attractivité pour l'investissement privé est améliorée.

En lien avec l'OS2 :

- a. La réforme des finances publiques est poursuivie par la mise en œuvre des dispositions de la loi organique du budget et une meilleure gestion de la dette publique.
- b. Le cadre d'exécution des investissements publics est réformé et l'efficacité des dépenses publiques d'investissement est améliorée.
- c. La stratégie de la réforme fiscale, en ligne avec les principes d'équité et de transparence, est adoptée et mise en œuvre.
- d. La gouvernance et l'efficacité des entreprises publiques sont améliorées.
- e. La fonction d'Etat et le rôle de l'Etat actionnaire dans le secteur bancaire et dans d'autres secteurs porteurs de l'économie sont repensés et réformés.

En lien avec l'OS3 :

- a. Le climat des affaires est amélioré au moyen de la finalisation, l'adoption et la mise en œuvre du cadre réglementaire et institutionnel de l'investissement privé.
- b. Le processus de simplification des procédures administratives est accéléré et les obstacles à l'entrée au marché sont réduits.
- c. L'inclusion financière et l'accès des petites et moyennes entreprises (PME) à des sources de financement abordables sont améliorés et de nouveaux instruments de financement et de garantie en faveur des jeunes sont développés (investissement capital, financements participatifs, etc.).
- d. La contribution de l'économie sociale et solidaire à la croissance et à la création d'emplois est augmentée.

En lien avec l'OS4 :

- a. Le processus de rapprochement législatif/réglementaire de la Tunisie avec l'acquis de l'UE dans les principaux domaines couverts par l'ALECA est consolidé et accéléré.
- b. La compétitivité des secteurs industriels, agricoles et de services est améliorée et la capacité des entreprises à pénétrer les marchés européen et internationaux et l'infrastructure qualité sont renforcées (mise à niveau et respect des standards).

En lien avec l'OS5 :

- a. La Contribution Prévue Déterminée au niveau National<sup>18</sup> ainsi que les stratégies nationales sur l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique, la protection de

---

<sup>18</sup> [http://unfccc.int/focus/ndc\\_registry/items/9433.php](http://unfccc.int/focus/ndc_registry/items/9433.php)

l'environnement, l'économie circulaire et le développement durable sont soutenues et mises en œuvre.

- b. Le système de recherche et d'innovation est plus compétitif et plus performant et un lien étroit est établi avec les secteurs productifs.
- c. La productivité et le positionnement dans les chaînes de valeur sont améliorés notamment dans les secteurs agricoles et industriels.
- d. Des programmes visant l'accompagnement et le financement de projets innovants, y inclus en lien avec l'économie numérique, et notamment ceux promus par les jeunes, sont développés et mis en œuvre.

### **3.2.3. Indicateurs**

Les indicateurs qui mesureront les résultats mentionnés ci-avant sont détaillés dans le modèle de cadre d'intervention sectorielle en pièce jointe.

### **3.2.4. Coordination des donateurs et dialogue stratégique**

Dans le domaine de l'appui aux réformes socio-économiques une coordination étroite et un dialogue régulier existent entre les principaux bailleurs de fonds intervenant dans ce domaine, à savoir l'UE, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement (BAD) et le Fonds monétaire international (FMI). La création au niveau de la Présidence du Gouvernement d'une cellule de coordination et de supervision des réformes est de nature également à renforcer la coordination entre les différents bailleurs sous le leadership du Gouvernement. Par ailleurs, le groupe Tunisie-G7+<sup>19</sup> mis en place pour la préparation du Plan du développement et la conférence « Tunisia 2020 » sera pérennisé de manière à assurer la complémentarité du financement de l'UE avec celui des autres bailleurs de fonds.

### **3.2.5. Engagements financiers et stratégiques**

Les objectifs de ce secteur convergent avec ceux du Plan de développement 2016-2020, notamment les axes 2) Transition d'une économie à un faible coût à un hub économique, 4) Concrétisation des ambitions des régions et 5) Economie verte, pilier du développement durable. Par ailleurs, dans le cadre du mémorandum des politiques économiques et financières annexé à l'accord avec le FMI sur la relance économique, le gouvernement tunisien s'est engagé à consolider la stabilité macroéconomique et à réformer les institutions publiques et à réformer les subventions énergétiques ainsi que la fiscalité. Les réformes de la fonction publique et de la fiscalité, comme d'autres mesures visant à l'améliorer le climat des affaires, figurent par ailleurs parmi les conditions attachées à la deuxième opération d'Assistance macro-financière de l'UE.

### **3.2.6. Evaluation globale des risques de l'intervention sectorielle<sup>20</sup>**

Le risque principal associé à ce secteur serait d'accuser un retard dans la réalisation des réformes structurelles sur lesquelles l'Etat s'est engagé telles que la restructuration des entreprises et banques publiques en raison des tensions politiques et sociales qu'elles risquent d'engendrer. D'autres risques sont liés à l'incapacité éventuelle de mobiliser les fonds nécessaires à la réalisation des projets d'infrastructure et au retard dans l'adoption des stratégies sectorielles et de leurs plans d'actions.

---

<sup>19</sup> Au moment de la rédaction du document, six autres participants (y compris l'UE) prennent part aux réunions de coordination en plus des membres du G7.

<sup>20</sup> Pour les mesures d'atténuation des risques, cf. paragraphe 3.4 qui s'applique aussi à ce paragraphe.

### **3.3. Renforcer la cohésion sociale entre les générations et les régions (38.5%)**

#### **3.3.1. Objectifs général et spécifiques**

Promouvoir la cohésion sociale par le développement de la solidarité, la réduction des inégalités de traitement et la promotion de l'employabilité sur l'ensemble du territoire, avec une attention particulière apportée aux jeunes.

Les objectifs spécifiques (OS) sont les suivants :

1. Promouvoir la réforme de la politique sociale et assurer la couverture universelle d'un certain nombre de risques (maladie, vieillesse), notamment à travers la promotion du dialogue social.
2. Promouvoir la formulation et la mise en œuvre des stratégies régionales de développement socio-économique, y inclus dans les régions à fort potentiel migratoire et assurer la fourniture sur tout le territoire d'un niveau adéquat de services publics.
3. Promouvoir un système éducatif hautement qualitatif – y compris dès la petite enfance -, accessible à tous, conformément aux standards internationaux.
4. Promouvoir l'employabilité, surtout des jeunes, à travers un système de formation professionnelle et éducatif capable de répondre aux demandes du marché du travail,
5. Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, en vue d'assurer pour tous une égalité des chances.
6. Promotion de la culture en tant que vecteur d'ouverture, de tolérance et de développement socio-économique des régions.
7. Promouvoir la mobilité des jeunes et des étudiants.

#### **3.3.2. Résultats attendus**

En lien avec l'OS1 :

- a. Un socle de protection sociale rénové est défini et un système d'assistance sociale ciblée correspondant sont mis en œuvre.
- b. Le dialogue social est promu, notamment à travers le Conseil du dialogue social.
- c. Le système de sécurité sociale et de santé est réformé en vue d'assurer une couverture universelle des risques et la pérennité des régimes de sécurité sociale.

En lien avec l'OS2 :

- a. Les régions sont dotées de stratégies de développement axées sur leurs atouts respectifs
- b. La dynamique d'investissement dans les régions est stimulée.
- c. L'accès de la population à des services publics de qualité est amélioré et étendu à l'ensemble du territoire.

En lien avec l'OS3 :

- a. Un système de primo-formation et de qualifications spécifiques pour les maîtres et enseignants est mis en place.
- b. Des politiques pour lutter contre l'abandon scolaire sont développées et mises en œuvre.

En lien avec l'OS4 :

- a. L'employabilité des jeunes et des femmes est améliorée grâce à une adéquation des systèmes d'éducation et de formation professionnelle aux besoins du marché, en particulier dans les secteurs d'avenir et à haute valeur ajoutée.

En lien avec l'OS5 :

- a. Le taux d'abandon scolaire des femmes est égal ou inférieur à celui des hommes.
- b. L'autonomisation politique et économique des femmes est renforcée.

En lien avec l'OS6 :

- a. Des initiatives d'accès des jeunes à la culture sont mises en œuvre, en particulier dans les régions défavorisées.
- b. Les industries créatives sont valorisées.

En lien avec OS7:

- a. Les programmes de mobilité sont renforcés et deviennent plus accessibles aux jeunes dans les régions.

### **3.3.3. Indicateurs**

Les indicateurs qui mesureront les résultats mentionnés ci-avant sont détaillés dans le modèle de cadre d'intervention sectorielle en pièce jointe.

### **3.3.4. Coordination des donateurs et dialogue stratégique**

La plateforme de coordination et dialogue mise en place pour la préparation du Plan de développement 2016-2020 et la conférence « Tunisia 2020 » devrait être consolidée pour adapter le soutien international aux besoins de la Tunisie et améliorer son efficacité. Compte tenu de l'importance du secteur de la jeunesse et de l'attention qu'il requiert, il serait opportun de créer un groupe concernant les questions relatives à ce secteur pour fédérer tous les projets des bailleurs et accroître la synergie et la cohérence entre les différentes interventions au profit de la jeunesse.

### **3.3.5. Engagements financiers et stratégiques**

Les objectifs de ce secteur sont en parfaite cohérence avec le Plan de développement 2016-2020, notamment les axes 3) Développement humain et inclusion sociale et 4) Concrétisation des ambitions des régions. Par ailleurs, dans le cadre de l'accord avec le FMI sur la relance économique, le gouvernement tunisien s'est engagé à mettre en place un système de protection sociale mieux ciblé, à compléter son système de retraite et à le rendre financièrement viable.

### **3.3.6. Evaluation globale des risques de l'intervention sectorielle<sup>21</sup>**

Le principal risque serait que les perspectives d'emploi, notamment pour les jeunes ne s'améliorent pas et que les inégalités en matière de développement dans les régions s'accroissent, mettant en péril la paix et la cohésion sociale et engendrant une possible augmentation des tentatives de migration illégales. D'autres risques sont liés au blocage éventuel du dialogue social, du fait que le Conseil du dialogue social ne soit pas opérationnel, que les régions ne disposent pas de ressources financières suffisantes pour s'acquitter de leurs nouvelles prérogatives et que le budget de l'Etat n'arrive pas à faire face aux dépenses nécessaires pour améliorer les services publics de base dans les régions.

## **3.4 Mesures d'atténuation des risques**

Parmi les mesures d'atténuation pour ces risques, il faut citer le dialogue politique et sectoriel pour la mise en place des réformes clés visant à moderniser le secteur public. D'autres mesures sont : la coordination accrue des bailleurs pour rendre l'aide et l'assistance plus efficaces; la mobilisation d'assistance technique pour renforcer les capacités des autorités et accompagner la mise en œuvre des stratégies, ainsi qu'un dialogue et une participation constante de la société civile.

---

<sup>21</sup> Pour les mesures d'atténuation des risques, cf. paragraphe 3.4 qui s'applique aussi à ce paragraphe

#### **4. Appui complémentaire pour le développement/renforcement des capacités institutionnelles (1%)**

En plus des secteurs cités ci-dessus, une attention particulière sera apportée aux domaines non suffisamment couverts par les programmes actuels d'appui institutionnel<sup>22</sup>. A titre indicatif, ceux-ci pourraient s'orienter vers les domaines suivants : définition des politiques publiques, évaluation de l'impact des réformes, élaboration de stratégies publiques sectorielles et de leurs plans d'action, obligation de redevabilité, identification et production des statistiques et indicateurs socioéconomiques principaux, suivi de l'aide et coordination entre les bailleurs. La démarche adoptée dans le nouveau cadre unique d'appui consiste à intégrer ces appuis institutionnels de manière ciblée, au sein de chaque programme bilatéral, à l'image de la pratique actuelle, et à considérer les assistances techniques et notamment les jumelages institutionnels comme une modalité de l'aide à part entière, ayant vocation à être sollicitée dans le cadre des projets.

#### **5. Mesures en faveur de la société civile (2%)**

Le renforcement de la société civile (y compris les partenaires sociaux) et des organisations de jeunesse, au niveau local et régional, demeure une des priorités de l'UE dans ses relations avec la Tunisie. L'UE continuera à associer activement les acteurs de la société civile dans les différentes phases de sa coopération bilatérale et assurera un lien étroit entre les dialogues établis avec la société civile, en particulier dans le cadre des réunions thématiques tripartites, et l'assistance financière.

Dans ce contexte, l'UE renforcera son financement aux organisations de la société civile, notamment au niveau régional et local, à l'aide de ses instruments financiers bilatéraux et thématiques, conformément à la feuille de route de l'UE pour l'engagement envers la société civile. Cet appui sera assuré afin d'améliorer l'accès à l'information et la participation des citoyens et des organisations de la société civile. Un nouveau programme bilatéral en faveur de la société civile, qui sera construit sur les enseignements du Programme d'appui à la société civile (PASC), sera mis en place. Cette action sera pleinement intégrée à la programmation prévue dans le présent cadre unique d'appui, et visera à soutenir l'essor d'une société civile vivante, active, tant dans ses activités de plaidoyer et de dialogue vis-à-vis des autorités qu'auprès des citoyens et citoyennes tunisiens, dont l'engagement ces dernières années a démontré la volonté de participer à la mise en place d'une société profondément renouvelée. Outre ce programme spécifique, chaque fois que cela sera possible et pertinent, un « appui à et par la société civile », notamment à travers des appels à proposition, sera intégré aux actions bilatérales menées par l'Union européenne en Tunisie.

Parallèlement, les instruments spécifiques orientés soit vers des opérateurs identifiés – organisations de la société civile, autorités locales – soit vers des objectifs politiques spécifiques visant à promouvoir la démocratie et les droits de l'Homme (au moyen de l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme et de l'Instrument acteurs non étatiques/autorités locales) seront sollicités. Dans le même mouvement, le développement de la démocratie locale et de la décentralisation en Tunisie invitent à disposer d'un mécanisme permettant la mise en place simplifiée d'opérations de coopération décentralisée.

Pièces jointes :

1. Cadre d'intervention sectorielle et indicateurs de performance
2. Calendrier indicatif pour l'engagement des fonds.

---

<sup>22</sup> Programme d'appui à l'accord d'association et à la transition phase 3 - P3AT3 (C(2014) 7273) et Programme d'appui à l'accord d'association et à l'intégration - P3AI - C(2015) 5527)

## Annexe 1 - Cadre d'intervention sectorielle<sup>23</sup>

<b><u>Secteur 1</u></b>		
<b>Promouvoir la bonne gouvernance et l'Etat de droit</b>		
<b>Objectif Général :</b> Assurer la résilience du système démocratique tunisien dans le respect de la Constitution tout en renforçant les capacités de l'Etat à répondre aux attentes des citoyens tunisiens et en assurant le respect des droits et libertés fondamentales par l'accompagnement de la transition démocratique.		
<b>Objectif spécifique n°1 :</b> accompagner la mise en œuvre effective de la Constitution et des engagements internationaux relatifs au respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.		
<b><u>Résultats escomptés</u></b>	<b><u>Indicateurs</u></b>	<b><u>Moyens de vérification</u></b>
a) Les conventions internationales relatives aux droits de l'Homme sont mises en œuvre (lutte contre toutes les formes de discrimination, lutte contre la torture et les violences faites aux femmes, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le plan d'action national dans le domaine des droits de l'Homme est conforme aux standards internationaux et est progressivement mis en œuvre.</li> <li>- Nombre de cas de discriminations, de torture et mauvaises traitements reporté en recul.</li> <li>- Taux de recul des cas de filles et femmes ayant subi des violences physiques ou sexuelles au cours des la période prise en compte.</li> <li>- Nombre de recommandations de l'examen périodique universel sur l'application des conventions des Nations Unies relatives aux droits de l'homme acceptées et mises en œuvre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Journal officiel</li> <li>- Ministère chargé des relations avec les instances constitutionnelles, la société civile et les droits de l'Homme</li> <li>- Rapports d'organisations non gouvernementales (ONG) spécialisées</li> <li>- Indice mondial global gender gap</li> <li>- Journal officiel</li> <li>- Ministère de la femme, la famille et l'enfance</li> <li>- Ministère de la justice</li> <li>- Centre de recherches, d'études, de documentation et d'information (CREDIF)</li> <li>- Centres d'accueil</li> </ul>
b) L'harmonisation de la législation avec la Constitution et les engagements internationaux de la Tunisie en matière des droits de l'Homme ont progressé.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Harmonisation de plusieurs lois et décrets d'application en matière de droits de l'Homme avec la Constitution et les standards internationaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère chargé des relations avec les instances constitutionnelles, la société civile et les droits de l'Homme.</li> <li>- Rapports ONG</li> <li>- Ministère de la justice</li> </ul>

<sup>23</sup> Les résultats, les indicateurs et moyens de vérification dans la présente annexe sont indicatifs et pourront évoluer pour tenir compte des changements intervenus au cours de la période de programmation. Les résultats, les indicateurs et moyens de vérification seront précisés annuellement dans les documents d'actions qui seront présentés pour adoption.

**Objectif spécifique n° 2 :** Accompagner la consolidation de l'édifice constitutionnel par le renforcement des pouvoirs législatifs et judiciaire et soutenir la mise en place effective des instances constitutionnelles et indépendantes.

Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
a) Les capacités de l'ARP sont renforcées en vue de l'exercice efficace du pouvoir législatif et de l'activité de contrôle de l'action gouvernementale conformément à la Constitution et aux standards internationaux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution de l'activité législative : nombre de lois adoptées.</li> <li>- Développement du contrôle de l'action gouvernementale par l'ARP : nombre de séances d'audition.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Journal officiel</li> <li>- Rapports des commissions parlementaires</li> <li>- Rapports des séances d'audition</li> </ul>
b) L'indépendance du pouvoir judiciaire est renforcée conformément aux dispositions de la Constitution et aux standards internationaux; la qualité et l'efficacité de la justice sont améliorées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Conseil supérieur de la magistrature est pleinement opérationnel.</li> <li>- La Cour constitutionnelle est mise en place</li> <li>- Adoption de la loi sur l'inspection générale</li> <li>- Mise en œuvre de la restructuration des services du ministère de la justice à travers l'adoption de décrets et règlements.</li> <li>- Les peines alternatives à la détention sont développées.</li> <li>- Modalités alternatives de résolution des conflits en matière civile et commerciale sont développées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Journal officiel</li> <li>- Ministère de la justice</li> <li>- Rapports d'ONG spécialisées</li> </ul>
c) L'accès à la justice est amélioré notamment à travers la mise en œuvre de la justice de proximité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La déconcentration des services du ministère de la justice devient effective.</li> <li>- Décentralisation de la justice administrative (nombre de chambres régionales créées).</li> <li>- Nombre de tribunaux réhabilités et informatisés.</li> <li>- Unité de justice pour enfant créée au sein du ministère de la justice.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de la justice</li> </ul>
d) La coopération judiciaire entre praticiens européens et tunisiens est améliorée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de séances de travail conjointes et de réunions des commissions mixtes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports de la Commission européenne (DG JUST) et EUROJUST</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions préparatoires à l'adoption de conventions internationales</li> </ul>	
e) Le cadre juridique relatif aux instances constitutionnelles et indépendantes est adopté et ces instances sont pleinement opérationnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les textes législatifs pour la création des instances et les textes réglementaires portant nomination des membres des instances constitutionnelles sont promulgués.</li> <li>- Les budgets et les ressources affectés à ces instances sont disponibles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Journal officiel</li> <li>- Lois de finances</li> </ul>
<p><b>Objectif spécifique 3 :</b> Promouvoir, au niveau national et local, la participation des citoyens, des jeunes en particulier, dans la vie politique et le processus décisionnel et accompagner le processus électoral.</p>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Moyens de vérification</b>
a) La participation des citoyens, notamment des jeunes, dans la vie politique et le processus décisionnel est accrue.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration et adoption du nouveau cadre législatif des associations et des partis politiques encourageant la participation à la vie publique et politique, notamment des jeunes.</li> <li>- Mise en place de cadres de concertation entre autorités et société civile.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Journal officiel</li> <li>- Ministère chargé des relations avec les instances constitutionnelles, la société civile et les droits de l'Homme</li> <li>- Rapports d'ONG spécialisées</li> </ul>
b) Le système électoral et son fonctionnement sont améliorés conformément aux recommandations des missions d'observation électorale de l'UE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi organique amendant le code électoral est publiée.</li> <li>- Les capacités de l'ISIE sont renforcées et le processus électoral est conforme aux règles démocratiques et à l'Etat de droit. En particulier : évolution du budget alloué à l'ISIE; % d'électeurs supplémentaires enregistrés par rapport à l'élection de 2014 notamment parmi les jeunes, nombre de recours déposés auprès du Tribunal administratif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Journal officiel</li> <li>- ISIE</li> <li>- Loi de finance complémentaire 2017</li> <li>- Lois de finance 2018 et 2019</li> <li>- Rapport Cour des comptes</li> <li>- Rapport des missions internationales d'observation électorale</li> <li>- Rapport Tribunal administratif</li> </ul>

**Objectif spécifique n°4:** Soutenir la réforme de la gouvernance publique en particulier à travers la réforme de l'administration publique, la lutte contre la corruption et la finalisation et la mise en œuvre du processus de décentralisation et de déconcentration de l'Etat.

<b>Résultats escomptés</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Moyens de vérification</b>
a) La stratégie de modernisation de l'administration publique "vision 2020" est mise en œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Document de stratégie adopté par le Conseil des ministres et sa mise œuvre effectuée.</li> <li>- Nombre de structures publiques ayant obtenu une certification qualité.</li> <li>- Amélioration du classement global open data index.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports de la Présidence du Gouvernement</li> <li>- Sondages</li> <li>- Rapports Open Data</li> </ul>
b) Le cadre juridique du système de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent est adopté et mis en œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promulgation des lois : portant protection des citoyens dénonçant les actes répréhensibles dans le secteur public, sur les conflits d'intérêt dans le secteur public et relative à la déclaration du patrimoine des hauts fonctionnaires de l'Etat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Journal officiel</li> </ul>
c) L'Instance de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption (IBOGOLUCC) est créée et efficace dans la promotion de l'intégrité et la lutte contre l'impunité et la corruption. La contribution des citoyens et de la société civile en matière de lutte contre la corruption est améliorée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adoption de la loi créant l'IBOGOLUCC.</li> <li>- Transition entre l'Instance nationale de lutte contre la corruption (INLUCC) et l'IBOGOLUCC est assurée.</li> <li>- Plan d'action de lutte contre la corruption mis en œuvre.</li> <li>- Nombre d'investigations effectuées par l'Instance.</li> <li>- Nombre de cas de corruption dénoncés par les citoyens et la société civile ayant donné lieu à des poursuites est en augmentation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sondages auprès des citoyens</li> <li>- Rapports de l'IBOGOLUCC</li> <li>- Rapports des ONG spécialisées</li> </ul>
d) Le cadre juridique du processus de déconcentration et de décentralisation est finalisé, adopté et mis en œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Code des collectivités locales et textes d'application publiés.</li> <li>- % des compétences transférées du pouvoir central aux collectivités locales.</li> <li>- Nombre de diagnostics de territoires réalisés par les structures régionales annuellement (2017-2020).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Journal officiel</li> <li>- Ministère des affaires locales et de l'environnement et Ministère de l'intérieur</li> </ul>

<p>e) La gouvernance et la démocratie locale sont développées, notamment dans les régions les moins favorisées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution du taux d'encadrement dans les collectivités locales.</li> <li>- Etat d'avancement de la mise en œuvre des plans d'investissement communaux participatifs (PICP)</li> <li>- Systèmes de dialogue et participation des citoyens et de la société civile à la gouvernance locale créé et mis en œuvre.</li> <li>- Nombre de projets prévoyant la participation de la société civile et des autorités locales réalisés dans la période 2017-2020.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Journal officiel</li> <li>- Ministère des finances</li> <li>- Ministère des affaires locales et de l'environnement</li> <li>- Ministère de l'intérieur</li> </ul>
<p>f) Le rôle socio-économique des collectivités locales et consolidé et leurs capacités humaines et financières sont renforcés en vue d'assurer un meilleur service de proximité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau code de la fiscalité locale promulgué.</li> <li>- Evolution des ressources financières des communes.</li> <li>- Taux d'exécution du programme spécifique d'équipement des nouvelles communes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Journal officiel</li> <li>- Ministère des finances</li> <li>- Ministère des affaires locales et de l'environnement</li> <li>- Ministère de l'intérieur</li> </ul>
<p><b>Objectif spécifique n°5:</b> Soutenir la mise en place d'une politique et d'une stratégie qui favorisent la bonne gestion du phénomène de la migration, notamment la protection des migrants (protection internationale, droits des migrants, encadrements de retours et réintégration), la lutte contre la migration irrégulière, y inclus la gestion des frontières, en complémentarité et cohérence avec les appuis octroyés dans le cadre du fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique.</p>		
<p><b>Résultats escomptés</b></p>	<p><b>Indicateurs</b></p>	<p><b>Moyens de vérification</b></p>
<p>a) La stratégie nationale sur la migration est prise en compte dans la formulation et mise en œuvre des politiques publiques, et est déclinée au niveau local.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un plan d'action accompagné d'un budget correspondant sont adoptés.</li> <li>- Nombre de politiques publiques et plans de mises en œuvre nationaux et locaux qui intègrent des composantes de la politique nationale en matière de migration.</li> <li>- Une loi sur l'asile est adoptée par l'ARP et des institutions sont mises en place pour effectuer le traitement des demandes d'asile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère des affaires étrangères</li> <li>- Ministère des affaires sociales</li> <li>- Ministère de l'intérieur</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La loi sur la traite des êtres humains et l'instance nationale contre la traite des personnes sont opérationnelles.</li> </ul>	
<p>b) Les institutions en charge de la gestion de la migration et de la protection internationale sont renforcées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le système de gouvernance de la migration en Tunisie et la coordination interministérielle pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de la migration sont développés et mis en œuvre.</li> <li>- Les instances en matière d'asile et de lutte contre la traite sont créées et dotées de ressources suffisantes.</li> <li>- Une politique publique est développée et mise en œuvre pour mieux encadrer les retours et la réintégration des migrants.</li> <li>- Amélioration du processus d'identification des migrants irréguliers (plus rapide et plus efficace).</li> </ul>	<p>Ministère des affaires étrangères; Ministère des affaires sociales Ministère de la justice Ministère de l'intérieur</p>
<p><b>Objectif spécifique n°6:</b> Assurer la résilience de la Tunisie face aux défis sécuritaires en poursuivant la réforme et la modernisation du secteur de la sécurité, y compris le dispositif de prévention de lutte contre le terrorisme et la radicalisation.</p>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Moyens de vérification</b>
<p>a) Les institutions sécuritaires, sont renforcées et modernisées et opèrent dans le respect des droits de l'Homme et des valeurs démocratiques inscrites dans la Constitution.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadres juridiques menant à la réforme du secteur de la sécurité adoptés et réorganisation des administrations concernées réalisée avant 2019.</li> <li>- Nombre de cadres et d'agents relevant des forces de sécurité ayant bénéficié de formation spécialisée.</li> <li>- Le déploiement sécuritaire dans les régions est consolidé.</li> <li>- Evolution des moyens techniques et opérationnels des services de sécurité.</li> <li>- Amélioration de la perception de la population</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de l'intérieur</li> <li>- ONG spécialisées, statistiques et sondages</li> </ul>

	par rapport aux forces de sécurité intérieures	
b) Les stratégies de prévention et de lutte contre le terrorisme et la radicalisation, sont adoptées et mises en œuvre dans le respect des droits de l'Homme et de l'Etat de droit.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Document de stratégie de lutte contre le terrorisme est mis en œuvre.</li> <li>- Cadre légal et protection des droits des personnes renforcés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de l'intérieur</li> <li>- Présidence de la République</li> </ul>
<p><b><u>Secteur 2</u></b></p> <p><b>Investir dans l'avenir :</b></p> <p><b>stimuler une croissance économique durable et génératrice d'emplois</b></p> <p><b>Objectif Général :</b> Relancer la croissance économique durable et l'emploi et promouvoir l'approfondissement de l'intégration économique tunisienne avec l'UE et dans l'économie mondiale.</p> <p><b>Objectif spécifique n°1 :</b> Soutenir le développement rural, la modernisation de l'agriculture et du secteur de la pêche permettant d'améliorer l'attractivité des régions concernées pour l'investissement privé, de répondre à la demande globale de produits agricoles et de la pêche et de générer des emplois tout en améliorant la résilience des infrastructures de ces secteurs aux impacts du changement climatique.</p>		
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
a) Les conditions pour la modernisation du secteur agricole, de la pêche et le développement du secteur rural sont améliorées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La stratégie de mise à niveau des exploitations agricoles est adoptée et mise en œuvre.</li> <li>- La mise en œuvre des projets de développement rural intégré est soutenue et accélérée.</li> <li>- Les mesures prioritaires d'adaptation au changement climatique sont mises en œuvre.</li> <li>- Une stratégie sur la durabilité des ressources halieutiques (collecte des données, contrôle de la pêche illicite, développement durable de la pêche artisanale) est élaborée et mise en œuvre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche</li> <li>- Rapport UTAP</li> </ul>

<p>b) L'interconnexion des régions concernées au tissu économique global est favorisée et leur attractivité pour l'investissement privé est améliorée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Schéma directeur d'aménagement des villes adopté et mis en œuvre.</li> <li>- L'indice de développement régional pour les régions de l'intérieur est amélioré.</li> <li>- Evolution positive du taux d'exécution des travaux d'infrastructure routière.</li> <li>- Nombre net d'entreprises créées dans les secteurs concernés annuellement dans la période.</li> <li>- Evolution positive du nombre de projets, promus par des jeunes, ayant bénéficiés de financements publics ou des bailleurs internationaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MDICI</li> <li>- Offices de développement régional</li> <li>- Ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire</li> <li>- Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche</li> </ul>
<p><b>Objectif spécifique n°2 :</b> Créer les conditions d'une économie ouverte et pleinement concurrentielle, dans laquelle l'Etat tunisien ne se présente plus en tant qu'opérateur mais comme régulateur, et exerce ses missions régaliennes efficacement par des finances publiques assainies.</p>		
<p><b>Résultats escomptés</b></p>	<p><b>Indicateurs</b></p>	<p><b>Moyens de vérification</b></p>
<p>a) La réforme des finances publiques est poursuivie à travers la mise en œuvre des dispositions de la loi organique du budget (LOB) et une meilleure gestion de la dette publique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi organique du budget promulguée.</li> <li>- Loi de finances 2018, 2019, 2020, établies en mode LOB.</li> <li>- Etats financiers de l'Etat publiés selon le nouveau système comptable.</li> <li>- La stratégie à moyen terme de la dette est mise en œuvre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Journal officiel</li> <li>- Ministère des finances</li> <li>- Rapports au Conseil des ministres restreint (CMR) sur la mise en œuvre de la réforme de la LOB</li> <li>- Documents des états financiers annexés à la loi de finances 2021</li> </ul>
<p>b) Le cadre d'exécution des investissements publics est reformé et l'efficacité des dépenses publiques d'investissement est améliorée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de l'enveloppe des dépenses d'investissement de l'Etat.</li> <li>- Evolution du taux d'exécution des investissements publics.</li> <li>- Le système d'évaluation et de suivi des projets publics au niveau régional et local est opérationnel et généralisé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Journal officiel</li> <li>- Lois de finance</li> <li>- MDICI</li> <li>- Présidence du Gouvernement</li> </ul>
<p>c) La stratégie de la réforme fiscale, en ligne avec les principes d'équité et de</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan d'action de la réforme fiscale adopté et publié</li> <li>- Code unique des impôts promulgué.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Journal officiel</li> <li>- Ministère des finances</li> </ul>

transparence, est adoptée et mise en œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La nouvelle organisation de l'administration fiscale est mise en place.</li> <li>- Nombre d'entreprises informelles qui entament un processus de formalisation.</li> <li>- Nombre de règles fiscales simplifiées et d'incitations fiscales rationalisées.</li> <li>- Modification de la loi sur la concurrence conforme à l'acquis de l'UE en matière d'aides d'Etat.</li> </ul>	
d) La gouvernance et l'efficacité des entreprises publiques sont améliorées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agence de gestion des participations de l'Etat créée.</li> <li>- Nombre de contrats de performance signés entre l'état et les principales entreprises publiques.</li> <li>- La gouvernance publique et l'efficacité des entreprises publiques sont améliorées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Journal officiel</li> <li>- Présidence du Gouvernement</li> <li>- Ministère des finances</li> </ul>
e) La fonction d'Etat et le rôle de l'Etat actionnaire dans le secteur bancaire et dans d'autres secteurs porteurs de l'économie sont repensés et réformés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de restructuration des banques publiques mis en œuvre.</li> <li>- Nombre de contrats de performance signés avec les banques publiques.</li> <li>- Plan de désengagement de l'état des secteurs non stratégiques est adopté.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présidence du Gouvernement</li> <li>- Ministère des finances</li> <li>- Banque centrale tunisienne</li> </ul>
<b>Objectif spécifique n°3 : Appuyer la Tunisie dans son effort d'amélioration du climat des affaires afin de permettre aux entreprises tunisiennes et étrangères de déployer leur activité dans toutes les régions de la Tunisie.</b>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Moyens de vérification</b>
a) Le climat des affaires est amélioré au moyen de la finalisation et l'adoption du cadre réglementaire et institutionnel de l'investissement privé.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décrets d'application des lois sur la concurrence, les partenariats publics et privés (PPP) et du code des investissements sont promulgués.</li> <li>- Nombre d'accords de partenariats conclus entre le gouvernement et représentants du secteur privé par an (précisant le nombre d'entreprises tenues par des femmes).</li> <li>- Evolution du nombre des intentions d'investissements.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- JORT</li> <li>- Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation</li> <li>- Présidence du Gouvernement</li> <li>- Rapports Doing Business</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration du classement de la Tunisie dans les principaux rapports mondiaux sur l'environnement des affaires.</li> </ul>	
<p>b) Le processus de simplification des procédures administratives est accéléré et les obstacles à l'entrée au marché sont réduits.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction du nombre d'autorisations administratives.</li> <li>- Augmentation du nombre des procédures administratives et douanières simplifiées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présidence du Gouvernement</li> <li>- Institut arabe des chefs d'entreprises</li> <li>- Douane</li> </ul>
<p>c) L'inclusion financière et l'accès des PME à des sources de financement abordables sont améliorés et de nouveaux instruments de financement et de garantie en faveur des jeunes sont développés (capital investissement, financements participatifs, ..).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi sur les bureaux de crédit adoptée.</li> <li>- Au moins un bureau de crédit privé est mis en place.</li> <li>- Nombre de prêts accordés par les institutions de microcrédit augmente.</li> <li>- Nombre de nouveaux instruments pour le financement des fonds propres et des start-ups.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Journal officiel</li> <li>- Ministère des finances</li> <li>- Banque centrale</li> <li>- Banque des régions</li> <li>- Offices de développement régional</li> <li>- Commissariat général au développement régional</li> <li>- Sociétés d'investissements en capital sans risque (SICAR) régionales</li> </ul>
<p>d) La contribution de l'économie sociale et solidaire à la croissance et à la création d'emplois est augmentée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouvelle stratégie sur le développement de l'économie sociale et solidaire élaborée et adoptée.</li> <li>- Cadre juridique relatif à l'économie sociale et solidaire est élaboré et adopté.</li> <li>- Evolution du nombre de groupements d'entreprises ayant adoptés le mode de l'économie sociale et solidaire.</li> <li>- Nombre de bénéficiaires et/ou d'entreprises accédant à des microcrédits et des fonds de capital-investissement (précisant le nombre d'entreprises dirigées par des femmes).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MDICI</li> <li>- Ministère des finances</li> <li>- Ministère des affaires sociales</li> <li>- Journal officiel</li> </ul>

**Objectif spécifique n°4 :** Poursuivre les efforts de rapprochement législatif et réglementaire pour augmenter les débouchés de l'économie tunisienne vers l'UE et tirer le meilleur parti du futur accord ALECA.

<b>Résultats escomptés</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Moyens de vérification</b>
a) Le processus de rapprochement législatif/réglementaire de la Tunisie avec l'acquis de l'UE dans les principaux domaines couverts par l'ALECA est consolidé et accéléré.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de textes réglementaires amendés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Journal officiel</li> <li>- Ministère de l'industrie et du commerce</li> <li>- Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche</li> </ul>
b) La compétitivité des secteurs industriels, agricoles et de services est améliorée et la capacité des entreprises à pénétrer les marchés européen et internationaux et l'infrastructure qualité sont renforcées (mise à niveau et respect des standards).	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'institutions d'accompagnement et de soutien dans les principaux secteurs concernés par l'ALECA mises à niveau.</li> <li>- Evolution du nombre d'agrément sanitaires délivrés.</li> <li>- Evolution des exportations industrielles, agricoles et de services.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de l'industrie et du commerce</li> <li>- Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche</li> <li>- Ministère de la santé</li> <li>- Centre de promotion des exportations de la Tunisie (CEPEX)</li> </ul>

**Objectif spécifique n°5 :** Promouvoir la diversification de l'économie à travers l'économie verte et circulaire en lien avec la nouvelle économie numérique et soutenir les initiatives innovantes, en particulier des jeunes (ex. start-ups, industries créatives, économie circulaire).

<b>Résultats escomptés</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Moyens de vérification</b>
a) La Contribution Prévue Déterminée au niveau national ainsi que les stratégies nationales en matière d'énergie renouvelables, d'efficacité énergétique, de protection de l'environnement et de développement durable sont soutenues et mises en œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique.</li> <li>- Un mécanisme de Mesure, de Notification et de Vérification (MRV), s'applique à toutes les composantes de la stratégie nationale d'atténuation d'émissions de gaz à effet de serre.</li> <li>- Adoption et mise en œuvre de la législation environnementale en particulier le Code de l'Environnement.</li> <li>- Nouvelles initiatives en matière d'économie circulaire soutenues.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de l'énergie, des mines et des énergies renouvelables</li> <li>- Agence de maîtrise de l'énergie</li> <li>- Ministère des affaires locales et de l'environnement</li> </ul>

<p>b) Le système de recherche et d'innovation est plus compétitif et plus performant et un lien étroit est établi avec les secteurs productifs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution du nombre de brevets enregistrés.</li> <li>- Nombre de participations tunisiennes sélectionnées dans le cadre des appels à proposition du programme Horizon 2020.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle (INNORPI)</li> <li>- Agence nationale de promotion de la recherche scientifique</li> <li>- Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique</li> </ul>
<p>c) La productivité et le positionnement dans les chaînes de valeur sont améliorés notamment dans les secteurs agricoles et industriels.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution des exportations des secteurs innovants (notamment mécatronique, composants aéronautiques et automobiles, pharmaceutique et agriculture biologique).</li> <li>- Nombre de PME ayant bénéficié de l'initiative UE pour développer les chaînes de valeur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de l'industrie et du commerce</li> <li>- Banque centrale</li> <li>- Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche</li> </ul>
<p>d) Des programmes visant l'accompagnement et le financement de projets innovants, y inclus en lien avec l'économie numérique, notamment ceux promus par les jeunes, sont développés et mis en œuvre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution de la contribution de l'économie numérique et innovante dans la croissance.</li> <li>- Nombre de jeunes créateurs de start-up.</li> <li>- Nombre d'entreprises établies par des jeunes dans le cadre du programme « SMART Tunisia ».</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Institut national de la statistique</li> <li>- MDICI</li> <li>- Ministère des technologies de la communication et de l'économie numérique</li> </ul>

### Secteur 3

## **Renforcer la cohésion sociale entre les générations et les régions**

**Objectif Général :** Promouvoir la cohésion sociale par le développement de la solidarité, la réduction des inégalités de traitement et la promotion de l'employabilité sur l'ensemble du territoire , avec une attention particulière apportée aux jeunes.

**Objectif spécifique n°1 :** Promouvoir la réforme de la politique sociale nationale et assurer la couverture universelle d'un certain nombre de risques (maladie, vieillesse), notamment à travers la promotion du dialogue social.

<b>Résultats escomptés</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Moyens de vérification</b>
a) Un socle de protection sociale rénové est défini et un système d'assistance sociale ciblée correspondant est mis en œuvre.	<ul style="list-style-type: none"><li>- Une matrice des réformes structurelles pour la mise en place du socle de protection sociale est finalisée et adoptée, sa mise en œuvre est lancée.</li><li>- Loi relative à l'assistance sociale adoptée.</li><li>- La mise en place du système d'identifiant unique est finalisée.</li><li>- Banque de données sur les familles nécessiteuses et à revenu limité est fonctionnelle.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Journal officiel</li><li>- Ministère des affaires sociales</li><li>- Centres de recherches et d'études sociales</li><li>- Conseil du dialogue social</li></ul>
b) Le dialogue social est promu, notamment à travers le Conseil du dialogue social.	<ul style="list-style-type: none"><li>- Loi créant le Conseil national du dialogue social promulguée.</li><li>- Adoption des textes juridiques nécessaires à son opérationnalisation sont adoptés et mis en œuvre..</li><li>- Un budget est alloué au Conseil du dialogue social.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Journal officiel</li><li>- Loi de finances 2019</li></ul>
c) Le système de sécurité sociale et de santé est réformé en vue d'assurer une couverture universelle des risques et la pérennité des régimes de sécurité sociale.	<ul style="list-style-type: none"><li>- Les recommandations de la Sous-commission tripartite de la protection sociale relatives à la réforme du système de sécurité sociale sont adoptées et leur mise en œuvre est entamée.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Rapports du Conseil du dialogue social</li><li>- Ministère des affaires sociales</li></ul>

**Objectif spécifique n°2 :** Promouvoir la formulation et la mise en œuvre des stratégies régionales de développement socio-économique, y inclus dans les régions à fort potentiel migratoire et assurer la fourniture sur l'ensemble du territoire d'un niveau adéquat de services publics.

<b>Résultats escomptés</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Moyens de vérification</b>
a) Les régions sont dotées de stratégies de développement axées sur leurs atouts respectifs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Documents de stratégies adoptés et leurs mises en œuvre entamées.</li> <li>- L'attractivité des régions, notamment à faible indice de développement régional (IDR), est améliorée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Offices de développement régional</li> <li>- Conseils des régions</li> </ul>
b) La dynamique d'investissement dans les régions est stimulée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le cadre juridique et institutionnel des institutions de développement régional est révisé.</li> <li>- Evolution du nombre de projets portés par des femmes et des jeunes. Nombre d'emplois créés par les projets à haute intensité de main d'œuvre.</li> <li>- emploi amélioré dans les régions à fort potentiel migratoire, valorisant en particulier le rôle et l'action de la diaspora</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale</li> <li>- Office de développement régional</li> </ul>
c) L'accès de la population à un service public de qualité est amélioré et étendu à l'ensemble du territoire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat d'avancement de la rénovation des quartiers populaires.</li> <li>- Nombre d'hôpitaux régionaux renforcés et modernisés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agence de réhabilitation et de rénovation urbaine</li> <li>- Ministère de la santé</li> <li>- Collectivités locales</li> </ul>

**Objectif spécifique n°3 :** Promouvoir un système éducatif hautement qualitatif – y compris dès la petite enfance -, accessible à tous, conformément aux standards internationaux.

<b>Résultats escomptés</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Moyens de vérification</b>
a) Un système de (primo)-formation et de qualification spécifiques pour les maîtres et enseignants en mis en place.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de séances de formation octroyées.</li> <li>- Evaluation de l'impact des formations: un système d'évaluation de la qualité de l'enseignement, s'appuyant sur les référentiels internationaux, est installé et fonctionnel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de l'éducation et ministère de l'enseignement supérieur et ministère de la femme, famille et l'enfance</li> <li>- Questionnaire et formulaire d'évaluation</li> <li>- Rapport d'installation et mise en œuvre du système d'évaluation</li> <li>- Rapports annuels</li> </ul>

b) Des politiques pour lutter contre l'abandon scolaire sont développées et mises en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adoption d'une stratégie de lutte contre l'abandon scolaire.</li> <li>- Réduction de nombre d'abandons scolaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de l'éducation et ministère de l'enseignement supérieur</li> </ul>
<b>Objectif spécifique n°4 :</b> Promouvoir l'employabilité, surtout des jeunes, à travers un système de formation professionnelle et éducatif capable de répondre aux demandes du marché du travail.		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Moyens de vérification</b>
a) L'employabilité des jeunes et des femmes est améliorée grâce à une meilleure adéquation des systèmes de l'éducation et de la formation professionnelle aux besoins du marché, en particulier dans les secteurs d'avenir à haute valeur ajoutée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de chômage, notamment des jeunes et des femmes, dans les régions défavorisées.</li> <li>- Les stratégies nationales de réforme de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'éducation sont mises en œuvre.</li> <li>- L'indépendance et la gouvernance des centres de formation professionnelle sont renforcées en partenariat avec le secteur privé.</li> <li>- L'esprit d'entrepreneuriat est intégré dans les cursus d'éducation et de formation professionnelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de l'éducation et ministère de l'enseignement supérieur</li> <li>- Ministère de l'emploi, de la formation professionnelle et affaires sociales</li> <li>- Rapports de l'institut tunisien de compétitivité et des études quantitatives (ITCEQ)</li> <li>- Rapports de l'Institut arabe des chefs d'entreprises</li> </ul>
<b>Objectif spécifique n°5 :</b> Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, en vue d'assurer pour tous une égalité des chances.		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Moyens de vérification</b>
a) Le taux d'abandon scolaire des femmes est égal ou inférieur à celui des hommes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- % de diminution du taux d'abandon scolaire des filles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de l'éducation et ministère de l'enseignement supérieur</li> </ul>
b) L'autonomisation politique et économique des femmes est renforcée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proportion de femmes votant lors d'élections dans la période 2017-2020 par rapport aux élections de 2014.</li> <li>- Nombre de femmes ayant accès à des emplois ou services financiers.</li> <li>- % de femmes dans les conseils d'administration des entreprises.</li> <li>- % de femmes candidates</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Profil genre annuel</li> <li>- INS</li> <li>- ISIE</li> <li>- Plan de développement 2016-2020/ plans sectoriels</li> <li>- Budget national/ local</li> </ul>

	et élues aux élections nationales et locales	
<b>Objectif spécifique n° 6 : Promotion de la culture en tant que vecteur d'ouverture et de tolérance et de développement socio-économique des régions</b>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Moyens de vérification</b>
a) Des initiatives d'accès des jeunes à la culture sont mises en œuvre, en particulier dans les régions défavorisées.	- Nombre de festivals et événements culturels organisés dans toutes les régions de Tunisie.	- Ministère de la culture
b) Les industries créatives sont valorisées.	- Règlementation du statut d'artiste est adoptée. - Nombre d'activités proposées par des organisations tunisiennes dans le cadre de l'initiative Europe Créative. - % d'industries créatives ayant accès à des financements.	- Ministère de la culture
<b>Objectif spécifique n°7 : Promouvoir la mobilité des jeunes et des étudiants</b>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Moyens de vérification</b>
a) Les programmes de mobilité sont renforcés et deviennent plus accessibles aux jeunes dans les régions.	- Evolution du nombre de participations aux programmes de mobilité (ERASMUS+) et évolution pourcentage des participants provenant des régions défavorisées. - La classification nationale des certifications est mise en œuvre afin de renforcer la lisibilité et la reconnaissance des savoirs, des compétences et des qualifications.	- Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique - Ministère de la jeunesse

## Annexe 2 Calendrier indicatif des engagements<sup>24</sup>

	<i>Dotations indicative</i>	2017	2018	2019	2020
<b>Secteur d'intervention 1 - Promouvoir la bonne gouvernance et l'Etat de droit</b>	20%				
Programme d'appui à la réforme de la justice phase 3		X			
Programme d'appui à la société civile, aux instances et au processus électoral		X			
Bonne gouvernance, en particulier: la modernisation de l'administration publique; fonctionnement des institutions (en particulier de l'ARP; la lutte contre la corruption)			X		
Déconcentration et de décentralisation et à la gouvernance locale				X	
Réforme du secteur de la sécurité et lutte contre le terrorisme				X	
<b>Secteur d'intervention 2 - Investir dans l'avenir : stimuler une croissance économique durable et génératrice d'emplois</b>	38,5%				
Infrastructure publique pour l'interconnexion des régions			X		
Agriculture, pêche et développement rural			X		
Appui au secteur privé				X	
Programme « Efficacité énergétique »		X			
Environnement et développement durable <sup>25</sup>				X	
Appui à la croissance et la compétitivité de l'économie <sup>26</sup>			X		X <sup>27</sup>
Programme d'appui aux réformes économiques (fiscalité, inclusion financière, économie sociale et solidaire)		X			
Programme d'appui à la compétitivité en matière industrielle et agricole		X			

<sup>24</sup> Ce calendrier est seulement indicatif. Les engagements et le timing seront définis dans le cadre de l'exercice de programmation entre la Délégation de l'UE et les autorités tunisiennes.

<sup>25</sup> Gouvernance environnementale à Gafsa, Changements climatiques, mise en œuvre de plan régionaux de développement durable.

<sup>26</sup> Environnement des affaires, économie ouverte et concurrentielle, financement de l'économie et tourisme.

<sup>27</sup> Abondement en 2020.

	<i>Dotation indicative</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>
<b>Secteur d'intervention 3 – Renforcer la cohésion sociale entre les générations et les régions</b>	38,5%				
Réformes sociales (Socle de protection sociale, filets sociaux, habitat social)				X	
Nouvelles perspectives pour les jeunes ou Jeunesse en action <sup>28</sup>			X		
Développement régional (rénovation des quartiers populaires et mise en œuvre des stratégies de développement régional)				X	
Santé				X	
Education, recherche et innovation (EMORI phase 2)					X
Egalité entre les femmes et les hommes				X	
Mobilité d'étudiants/jeunes et amélioration des capacités (ERASMUS+)		X	X	X	X
<b>Hors secteurs d'intervention spécifiques</b>					
Appui complémentaire pour le développement/renforcement des capacités institutionnelles	1%	X	X	X	X
Autres mesures d'appui à la société civile	2%			X	

<sup>28</sup> Parmi les priorités : Adéquation de l'enseignement et la formation professionnelle avec le marché du travail; Accompagnement et financement de projets promus par des jeunes notamment dans les domaines du numérique et de la culture, développement de centres de sport et loisir.